



I N F O R M A T I O N

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DES OUVRAGES DE PROTECTION

(conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 29 décembre 1892)

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, attribuée aux intercommunalités depuis 2018, la **Communauté de communes de Serre-Ponçon** vous informe que des travaux d'entretien seront réalisés sur les cours d'eau et les ouvrages de protection contre les inondations de votre commune.

Ces travaux sont déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral n°05-2020-10-05-003 en date du 5 octobre 2020. Cet arrêté permet à la Communauté de communes de Serre-Ponçon d'intervenir en lieu et place des propriétaires privés (en dehors des terrains clos attenants aux habitations). Pour autant, cette intervention ne remet pas en cause l'obligation d'entretien qui s'impose aux propriétaires riverains (article L215-14 du code de l'environnement).

COURS D'EAU ET OUVRAGE DE PROTECTION- CONCERNÉ

Torrent du Riou sec sur un linéaire d'environ 700m du barrage communal (en amont de la RD139) jusqu'au pont de la RD944d.

OBJECTIFS

Limiter le risque d'embâcles lors des crues en nettoyant le chenal vif et en supprimant le bois mort.

NATURE DES TRAVAUX

Il s'agit principalement de **travaux forestiers** : débroussaillage, abattages et tailles d'arbres, évacuation des déchets.

Les interventions sont sélectives (il ne s'agit pas d'un défrichement !) pour conserver les arbres et la végétation qui ont plusieurs fonctions (stabilisation des berges, autoépuration des eaux, abri pour la faune et la flore, attrait paysager...).

PERIODES D'INTERVENTION

Automne 2022.

CONTACT INFORMATION

Communauté de communes de Serre-Ponçon
Service GEMAPI
6, Impasse de l'Observatoire
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.23.25.25 / 07.72.18.43.29
Courriel : contact@ccserreponcon.com
Site : <http://www.ccserreponcon.com>

